

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BOCK** Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros  
Siège social : 3, Le Parc de la Sary, 13124 Peypin 994 494 029 R.C.S. Marseille

---

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 Mai 2026**

L'an 2026, le 30 Mai à 9:00h,

Les associés de la Société Civile Immobilière BOCK se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Fremont, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- BOCK Sébastien, titulaire de 40 parts sociales
- GALLARD Virginie Epouse Bock, titulaire de 40 parts sociales
- BOCK Anais, titulaire de 10 parts sociales
- BOCK Valentin, titulaire de 10 parts sociales

Soit un total de 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis par les statuts, peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par BOCK Sébastien, en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour**

1. Transfert du siège social ;
2. Modification corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

---

### **PREMIÈRE RÉOLUTION — Transfert du siège social**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société qui était situé :

3 Le parc de la Sary, 13124 Peypin, France

à l'adresse suivante :

1351, Route de Trets, 83640 Saint-Zacharie, France

et ce, à compter du 01 Juin 2026.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

---

## **DEUXIÈME RÉOLUTION — Modification des statuts**

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article [NUMÉRO] des statuts, désormais rédigé comme suit :

« **Article 4 — Siège social** Le siège social est fixé à : 1351 Route de Trets, 83640 Saint-Zacharie, France. Il pourra être transféré en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

---

## **TROISIÈME RÉOLUTION — Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au gérant, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres nécessaires.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9:30h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés majeurs présents et leurs représentants légaux.

Fait à Fremont, le 30 Mai 2026.

### **Signatures**

---

Sébastien BOCK Gérant Associé



Virginie Gallard Epouse BOCK



Anais BOCK - Mineure Représentée par Mr Sébastien Bock



Valentin BOCK - Mineur Représenté par Mme Virginie Gallard Bock

